

Concession du service public d'eau potable du SIAEP du Lectourois

Avenant n°2 au contrat d'affermage - Annexe 1 - Note de calcul justificative

NOTE DE CALCUL DU NOUVEAU TARIF CONCESSIONNAIRE

Aux conditions économiques définitives du mois de novembre 2020, applicables au 1er janvier 2021

Données du service	Moyenne début contrat	Date d'effet du contrat	01/01/2021
Assiette eau potable	§10 078	Date d'échéance du contrat	31/12/2030
		Durée totale du contrat	10 ans
		Date prise d'effet Avenant	01/01/2026
		Durée restante du contrat	5 ans

Précision importante : seuls les postes supplémentaires et les postes existants sujets à modifications sont mentionnés dans cette note de calcul. Les autres postes sont considérés sans changement.
Les valeurs sont exprimées en € 2021.

1 - Patrimoine : intégration du surpresseur de Gimbrède

Cette note de calcul présente les coûts d'exploitation supplémentaires induits par la création d'un surpresseur à Gimbrède en 2022.

2 - Boues : révision des quantités de boues évacuées de la station de Lecture Repassac

Cette note de calcul présente les coûts d'exploitation supplémentaires liés à une production de boues supérieure à celle attendue.

3 - Renouvellement : mise à jour de l'inventaire

Cette note de calcul présente les coûts de renouvellement programmé et non programmé supplémentaires suite au nouvel inventaire dressé avec la Collectivité en juin 2025.

4 - Réactifs : révision des quantités de Charbon Actif en Poudre pour le traitement du Métolachlore ESA

Cette note de calcul présente l'évolution du traitement du Métolachlore ESA au niveau de la station de production de Repassac, engendrant une consommation plus importante de Charbon Actif en Poudre.

5 - Relation abonnés : suppression du Pass'Eau

Cette note de calcul détaille l'impact de la suppression du Pass'eau.

6 - Espaces verts

Cette note de calcul présente l'évolution des charges d'entretien des espaces verts avec la prise en compte d'une fréquence et de surfaces différentes à celles prévues contractuellement.

7 - Evolution du programme d'analyses réglementaires

Cette note de calcul présente l'évolution des charges d'analyses réglementaires avec l'ajout des analyses de PFAS.

A-1 - EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION		Quantité ou Base	x	PU HT (€ 2021)	=	Montant HT en €/an (€ 2021)
1 - Patrimoine : intégration des coûts d'exploitation du surpresseur de Gimbrède						
Personnel	Agent d'exploitation (exploitation courante) Sur la base de 1 visite de 30' toutes les semaines	26 heures	x	33,00 €	=	858,00 €
	Electromécanicien	4 heures	x	41,90 €	=	167,60 €
Véhicules et frais de déplacement	Sur la base du coût du personnel	21,4%	x	1 025,60 €	=	219,48 €
Gestion technique et encadrement	Encadrement	1 heures	x	43,00 €	=	43,00 €
	Gestion technique (CPO dont ordonnanceur, expert maintenance, expert hydraulique)	3 heures	x	39,00 €	=	117,00 €
Sous-traitance	Contrôles réglementaires surpresseur - Electricité / Levage	1	x	150,00 €	=	150,00 €
Energie électrique	Abonnement annuel	1	x	95,00 €	=	95,00 €
	Consommation	3 000	x	0,124 €	=	372,00 €
Fournitures	Pièces d'usure + consommables pour maintenance (entretien 2ème niveau)	1	x	150,00 €	=	150,00 €
Renouvellement	Dotation supplémentaire du compte de renouvellement électromécanique pour les équipements sensibles et soumis à usure mécanique (pompes, analyseur de chlore), pour lesquels le risque de renouvellement avant la fin du contrat est le plus important.	1	x	700,00 €	=	700,00 €
Total des charges impactées à partir de janvier 2026 (valeur 2021)					=	2 872 €
Rattrapage des charges des années du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025		2 872 €	x	4 ans	=	11 488 €
Impact annuel du rattrapage des charges sur les 5 ans restants de contrat		11 488 €	/	5 ans	=	2 298 €
Sous-total 1 - Intégration surpresseur Gimbrède (valeur 2021)					=	5 170 €
2 - Boues : révision des quantités de boues produites par la station de production de Repassac						
Sous-traitance externe et location d'engin	Curage des lits de séchage (175 m3/an en CSDU 2) - contrat	175	x	36,00 €	=	6 300 €
Sous-traitance externe et location d'engin	Curage des lits de séchage (324 m3/an en CSDU 2) - avenant - moyenne depuis début contrat	324	x	69,29 €	=	22 479 €
Total des charges impactées à partir de janvier 2026 (valeur 2021)					=	16 179 €
Rattrapage des charges des années du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025		- €	x	5 ans	=	- €
Impact annuel du rattrapage des charges sur les 5 ans restants de contrat		- €	/	5 ans	=	- €
Sous-total 2 - Boues usine de Repassac (valeur 2021)						16 179 €
3 - Mise à jour de l'inventaire et travaux 2G-3G						
Renouvellement	Compte de renouvellement électromécanique	1	x	24 895,00 €	=	24 895 €
Renouvellement	Compte de renouvellement électromécanique Dotation supplémentaire pour les équipements non intégrés à l'inventaire initial	1	x	13 727,20 €	=	13 727 €
Renouvellement	Compte de renouvellement électromécanique Dotation supplémentaire pour la prise en charge des travaux 2G-3G	1	x	7 558,39 €	=	7 558 €
Sous-total 3 - Mise à jour de l'inventaire et travaux 2G-3G (valeur 2021)						21 286 €
4 - Révision des quantités de CAP pour le traitement du Métolachlore ESA						
Produits de traitement	CAP - contrat (en kg)	7 000	x	1,85 €	=	12 950 €
Produits de traitement	CAP - avenant (en kg) - moyenne depuis le début du contrat	9 375	x	1,85 €	=	17 344 €
Total des charges impactées à partir de janvier 2026 (valeur 2021)					=	4 394 €
Rattrapage des charges des années du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2025		4 394 €	x	5 ans	=	21 969 €
Impact annuel du rattrapage des charges sur les 5 ans restants de contrat		21 969 €	/	5 ans	=	4 394 €
Sous-total 4 - Révision quantités CAP (valeur 2021)					=	8 788 €
5 - Suppression du Pass'Eau						
Autres charges directes d'exploitation	Pass'Eau - contrat	1	x	5 000,00 €	=	5 000 €
Autres charges directes d'exploitation	Pass'Eau - avenant	0	x	5 000,00 €	=	- €
Sous-total 5 - Suppression du Pass'Eau (valeur 2021)					=	- 5 000 €
6 - Révision des charges d'espaces verts						
Sous-traitance externe et location d'engin	Espaces verts - contrat	1	x	924,00 €	=	924 €
Sous-traitance externe et location d'engin	Espaces verts - avenant	1	x	4 000,00 €	=	4 000 €
Total des charges impactées à partir de janvier 2026 (valeur 2021)					=	3 076 €
Rattrapage des charges des années du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025		- €	x	1 ans	=	- €
Impact annuel du rattrapage des charges sur les 5 ans restants de contrat		- €	/	5 ans	=	- €
Sous-total 6 - Révision des charges d'entretien des espaces verts (valeur 2021)					=	3 076 €

Concession du service public d'eau potable du SIAEP du Lectourois

Avenant n°2 au contrat d'affermage - Annexe 1 - Note de calcul justificative

NOTE DE CALCUL DU NOUVEAU TARIF CONCESSIONNAIRE

Aux conditions économiques définitives du mois de novembre 2020, applicables au 1er janvier 2021

7 - Intégration des analyses PFAS						
Frais d'analyses filière de traitement	Programme réglementaire - contrat	1	x	8 430,37 €	=	8 430 €
Frais d'analyses filière de traitement	Programme réglementaire - avenant	1	x	8 670,37 €	=	8 670 €
Sous-total 7 - Intégration des analyses PFAS (valeur 2021)						240 €
A-2 - BILAN DE L'EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION						
			EVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION			Montant HT en €/an (€ 2021)
			Sous-total 1 - Intégration surpresseur Gimbrède (valeur 2021)		=	5 170 €
			Sous-total 2 - Boues usine de Repassac(valeur 2021)		=	16 179 €
			Sous-total 3 - Mise à jour de l'inventaire et travaux 2G-3G(valeur 2021)		=	21 286 €
			Sous-total 4 - Révision quantités CAP (valeur 2021)		=	8 788 €
			Sous-total 5 - Suppression du Pass'Eau (valeur 2021)		=	5 000 €
			Sous-total 6 - Révision des charges d'entretien des espaces verts (valeur 2021)		=	3 076 €
			Sous-total 7 - Intégration des analyses PFAS(valeur 2021)		=	240 €
			SOUS-TOTAL EVOLUTION CHARGES D'EXPLOITATION		=	49 737 €
A-3 - CHARGES GENERALES ASSOCIEES (EN € 2021)						
A. 3.1 FRAIS GENERAUX DE STRUCTURE						1 940 €
A. 3.2 ASSURANCES						245 €
A. 3.3 IMPOTS ET TAXES						236 €
SOUS-TOTAL EVOLUTION CHARGES LIEES AU SERVICE					=	2 421 €
A-4 - BILAN DE L'EVOLUTION DES CHARGES TOTALES (EN € 2021)						
			Sous-total évolution bilan d'exploitation		=	49 737 €
			Sous-total évolution charges liées au service		=	2 421 €
			IMPACT CHARGES AVENANT N°2 (€ 2021)		=	52 159 €
B - IMPACT SUR LE PRIX DU SERVICE						
B-1 - BILAN DE L'EVOLUTION DES CHARGES TOTALES			IMPACT CHARGES AVENANT N°2 (€ 2021)		=	52 159 €
B-2 - ASSIETTE RETENUE						
Volume consommé :			508 115 m ³	Source = moyenne débit contrat décomptes		
Nombre d'abonnés :			4 679	Source = nombre d'abonnés décompte 2024		
Assiette			Augmentation en €			
Simulation Part Fixe	4 679	x	3,0000	=	14 037 €	
Simulation Part Variable	508 115	x	0,0750	=	38 109 €	
			52 146 €			
Simulation Tarifs Part Concessionnaire au 1er janvier 2021						
		Tarifs au 01/01/2021	Impact avenant n°2	Nouveaux tarifs au 01/01/2021	% évolution	
Part Fixe SAUR		29,00	3,00	32,00	10,3%	
Part Variable SAUR		0,6640	0,0750	0,7390	11,3%	
Part Fixe Collectivité		62,00	0,00	62,00	0,0%	
Part Variable Collectivité		0,8000	0,0000	0,8000	0,0%	
Soit pour une consommation de 120 m ³ (part SAUR)		108,68 €		120,68 €	11,0%	
Soit pour une consommation de 120 m ³ (part totale)		266,68 €		278,68 €	4,5%	
Poids de la part fixe SAUR		26,7%		26,5%		